

Particuliers

Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?

Vous avez déménagé et votre nouvelle adresse ne correspond plus à celle indiquée lors de votre inscription sur les listes électorales ?

Vous êtes peut-être encore inscrit à votre ancienne adresse, ou vous avez peut-être été radié des listes électorales.

Vous pouvez vérifier que vous êtes encore inscrit sur les listes électorales à l'aide [d'un service en ligne \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R51788\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R51788)

.

Si vous êtes électeur de Nouvelle-Calédonie, vous devez utiliser [un service en ligne spécifique \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R63206\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R63206)

.

Encore inscrit à l'ancienne adresse

Pour voter, vous pouvez :

- Soit, le jour de l'élection, vous rendre à votre ancien bureau de vote et y présenter une [pièce d'identité \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1361\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1361)
- Soit, [faire une procuration avant le jour de l'élection \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1604\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1604)

. Pour cela, vous devez désigner un électeur inscrit sur la liste électorale de votre ancienne commune, et le charger de voter à votre place dans votre ancien bureau de vote.

Attention

Vous devrez ensuite [signaler votre changement d'adresse \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1372\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1372)

Radié

Vous ne pouvez plus voter. Pour pouvoir de nouveau voter, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune.

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année.

Mais, pour voter lors des , vous devez faire cette démarche

[avant une date limite \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F37844\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F37844)

Pour voter lors d'une autre élection en particulier, vous devez faire cette démarche avant une autre date limite :

✔ À savoir

[D'autres règles \(https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete/Les-elections-en-NC/Liste-generale\)](https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete/Les-elections-en-NC/Liste-generale)

s'appliquent en Nouvelle-Calédonie.

Déménagement jusqu'au 6e vendredi
avant le 1er tour

Déménagement après le 6e vendredi
avant le 1er tour

Questions - Réponses

- [Élections : peut-on s'inscrire sur la liste électorale d'une mairie et voter la même année ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34240\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34240)
- [Peut-on voter par internet pour les élections politiques ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F11257\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F11257)
- [Quelles sont les dates des prochaines élections ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1939\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1939)
- [Un électeur peut-il consulter les listes électorales ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1963\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1963)
- [Que faire en cas de refus d'inscription ou de radiation de la liste électorale par le maire ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34809\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34809)

Et aussi...

- [Listes électorales : nouvelle inscription \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1367\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1367)
- [Inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1372\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1372)

Pour en savoir plus



[Nouvelle-Calédonie : quand s'inscrire sur la liste électorale générale ? \(https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete/Les-elections-en-NC/Liste-generale\)](https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete/Les-elections-en-NC/Liste-generale)

Source : Gouvernement de Nouvelle Calédonie



[Nouvelle-Calédonie : s'inscrire sur la liste électorale générale \(https://service-public.nc/particuliers/papiers-citoyennete/elections/inscription-sur-les-listes-electorales\)](https://service-public.nc/particuliers/papiers-citoyennete/elections/inscription-sur-les-listes-electorales)

Source : Gouvernement de Nouvelle Calédonie

Services en ligne

➤ Téléservice :

[Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE)

➤ Téléservice :

[Nouvelle-Calédonie : vérifier son inscription sur la liste électorale et son bureau de vote \(https://electeur-nc.fr/\)](https://electeur-nc.fr/)

Textes de référence



[Code électoral : articles L16 à L29 \(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006164052/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006164052/)

Établissement de la liste électorale (dont radiation)



[Code électoral : articles L30 à L32](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070239/LEGISCTA000006164053/)

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070239/LEGISCTA000006164053/)

Cas particuliers d'inscription



[Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires \(https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44101\)](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44101)